

Evaluation de l'avocat Paul MARVILLE †



Paul MARVILLE, «disparu» le 03.06.2014



C'est un secret de Polichinelle : MARVILLE a été contraint de prendre «la pilule des francs-maçons». Ces sectaires défendent leurs membres bec et ongles, mais, si un certain point de magouilles est dépassé, pour éviter la mauvaise publicité ils punissent le fautif sévèrement.

Profil

Né en 1960. Issu d'une famille immigrée française et catholique nombreuse.
Brevet d'avocat en 1992.

MARVILLE s'est fait une réputation d'avocat pénaliste, ainsi que dans les divorces et les affaires financières.

Etant franc-maçon, cet avocat a bénéficié d'un réseau de relations très étendu, lui conférant un pouvoir exceptionnel de pollution des jugements.

Quelques victimes de cet avocat franc-maçon:

Danielle RUSSELL

Gerhard ULRICH

Marc-Etienne BURDET

Lucette CHRISTINAT (voir ci-dessous)

Michèle RYDLO (voir ci-dessous)

Werner RATHGEB

Jakob GUTKNECHT

Liste de références (observations récoltées depuis l'an 2000):

nombre de références négatives: 16

nombre de références positives: 1

Mon tract du 28.08.2001 donne un aperçu des agissements de MARVILLE.



**APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUFRUF ANS VOLK**

Gerhard ULRICH

L'initiative des citoyens, qui défend les intérêts des consommateurs de la justice

28.08.01

Maître Magouille

Le dysfonctionnement quasiment total de l'appareil judiciaire vaudois et suisse serait impossible sans le concours de certains avocats. Cependant, nous voulons éviter de généraliser, pour ne pas discréditer les hommes de loi corrects.

Prenons le cas précis de l'avocat Paul MARVILLE, domicilié Route du Village 20, 1066 Epalinges et ayant étudié avec BRIDEL – KATZ – HALDY – MARVILLE & STÄMPFLI à Pully.

Comme la plupart des avocats, Paul MARVILLE est spécialisé. Il est spécialiste pour vendre ses clients, en l'occurrence il a une préférence pour les dames. Il se croit irrésistible avec son charme et il joue le rôle parfait de l'avocat futé.

*Malheur pour les clientes qui croisent son chemin. Madame Lucette CHRISTINAT (75 ans) en a fait la triste expérience. Elle a été mariée avec un paysan à Cudrefin, qui est tombé à l'invalidité en 1966. Elle avait 3 enfants à charge, et la rente AI ne couvrait pas, bien-sûr, les besoins de la famille. Alors, elle s'est occupée d'un parc avicole, et elle a exercé en plus une autre activité accessoire. Son mari est mort en 1987, et elle a hérité l'usufruit de la maison. Mais la même année, sa fille aînée fit faillite. Lucette CHRISTINAT est lâchée par le notaire escroc d'Avenches, Philippe BOSSET, et le préposé de l'office des poursuites de la Broye, B. VARIDEL, lui tombe dessus comme un vautour. En mai 1989, déjà à la retraite, sa maison et tous ses biens sont vendus aux enchères, et elle est sommée de quitter le domicile dans les 3 jours, sans argent, et même sans les meubles de sa dote! Elle n'a jamais vu un franc de sa part légitime, et n'a plus rien revu, même pas les photos de famille jusqu'à ce jour, le Darbyste VARIDEL, en connivence avec le «Juge» hors-la-loi **Philippe COLELOUGH** avaient impitoyablement et illicitement décidé de satisfaire les créanciers de sa fille.*

De 1992 à 1993, Lucette CHRISTINAT a fait appel aux services de l'avocat Paul MARVILLE. Celui-ci n'a strictement rien fait contre cet abus de pouvoir scandaleux des autorités vaudoises, un vol pur et simple, sur le dos d'une veuve démunie à la retraite, mais il a osé d'envoyer une facture pour CHF 7'000.- d'honoraires. Sa cliente n'a pas su où prendre cette somme exagérée. Elle vit d'une maigre rente AVS et travaille toujours avec ses 75 ans pour survivre!

*Paul MARVILLE a joué un rôle honteux aussi dans le cas des époux **Oswald et Danielle RUSSELL**. Nous avons publié cette affaire de corruption du «Juge» J.-A. WYSS le 17.06.01.*

MARVILLE a carrément vendu ses clients à ce «Juge» corrompu, et le couple plumé a payé très cher pour cette trahison, au point de vue finances et santé.

La victime la plus juteuse pour Maître Magouille été probablement Madame Michèle RYDLO. Cette femme intelligente et courageuse a élevé seule 2 enfants qui font des études supérieures. Elle a vécu une procédure de divorce, qui a duré 10 ans! Son mari, psychiquement malade, avait commis une tentative de meurtre sur elle et ses enfants. Grâce aux «soins» des «Juges» Pierre-Louis CORNU/Pierre CHAPPUIS et du 1^{er} «Juge» d'instruction de la Côte, Jean-Marie RUEDE, ce chef d'accusation a abouti à un non-lieu.

Sur ce fond, d'autres crimes se sont greffés: Vol à la bibliothèque nationale de Berne, escroquerie à l'assurance invalidité, faux dans les titres, d'où harcèlement judiciaire de Madame et les enfants, mensonges des Tribunaux cantonal et fédéral. Aucun de ces crimes n'a été poursuivi.

Le point fort de Josef RYDLO, l'ex-mari, sont ses connaissances de l'histoire suisse pendant la 2^{ème} Guerre mondiale, et ses études aux archives secrètes du Vatican, documents à l'appui.

(...)

Cependant, il aurait été impossible de réaliser tous ces dénis de justice et abus de pouvoir, sans le concours de l'avocat MARVILLE qui a été le conseil de Michèle RYDLO entre 1996 et 2000. MARVILLE est un ami du «Juge» d'instruction RUEDE (sic !). MARVILLE a vendu sa cliente, et il l'a vendu probablement très cher.

Comme Michèle RYDLO a toujours tenu sa ligne courageuse, elle a dérangé beaucoup de gens de la caste des roublards collégiaux. Alors, on a décidé de lui nuire d'une autre façon. L'avocat MARVILLE a commencé à semer des rumeurs diffamatoires au sujet de Michèle RYDLO. Elle a porté plainte. Mais évidemment, les magistrats doivent des services en retour à Maître Magouille. Les «Juges» d'instruction A. PAGE et Alain MEISTER de l'arrondissement de Lausanne prononcent un non-lieu, malgré toutes les preuves. Maître Magouille fait partie intégrante des instances judiciaires. Il est intouchable.

MARVILLE profite aussi de cette position dans l'affaire de son divorce actuel. Dans le cas ordinaire c'est l'homme qui doit quitter le domicile conjugal, même s'il n'y a pas d'enfants, ou il est brutalement expulsé par exécution forcée (l'auteur parle en connaissance de cause). Mais, s'il s'agit d'un juge ou d'un avocat, la loi est appliquée de façon contraire: Madame MARVILLE doit quitter la villa ensemble avec ses 3 enfants.

Vendre ses clients, cela paye fort bien pour un avocat. L'office d'impôt a taxé Maître Magouille comme suit pour la période 1997 – 1998 :

<i>Revenu imposable</i>	<i>362'000</i>
<i>Fortune imposable</i>	<i>471'000</i>

Les pots de vins ne sont guère compris dans cette taxation.

Avec mes compliments

Gerhard Ulrich

Mon combat contre l'arbitraire judiciaire a commencé en l'an 2000 et j'ai affronté la première fois sciemment un franc-maçon faisant partie du sérail judiciaire en la personne de l'avocat Paul MARVILLE (†). Mon tract du 28.08.2001 à son égard m'a valu 2 jours plus tard, en date du 30.08.01, la première plainte pénale pour prétendue atteinte à son honneur. Cependant, «l'instruction» de cette plainte a peiné pendant plus de 5 ans.

Par jugement du Tribunal **WINZAP** du 24.11.06, je fus condamné entre autres pour avoir porté atteinte à l'honneur de MARVILLE, bien que les dénonciations dans l'affaire de Danielle RUSSELL se soient avérées être parfaitement fondées.

Grâce à son appartenance à la franc-maçonnerie, l'avocat Paul MARVILLE a pu profiter sans limites, en plumant et trahissant ses clients.

Evaluation des Hommes de Loi

30.10.16/GU